



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES
fondée en 1922

AVIS DE COURSE

Régate SNSM– Dimanche 13 août 2023

1. PREAMBULE

Cette régates, prévue initialement le 5 août et reportée, pour cause de météo défavorable, au 13 août, est organisée en soutien à la SNSM dans la mesure où la dotation de prix est constituée de goodies SNSM achetés par la SRD. Elle vise à associer aux bateaux de la SRD les gréements anciens du CAPAC dans un parcours de course adapté.

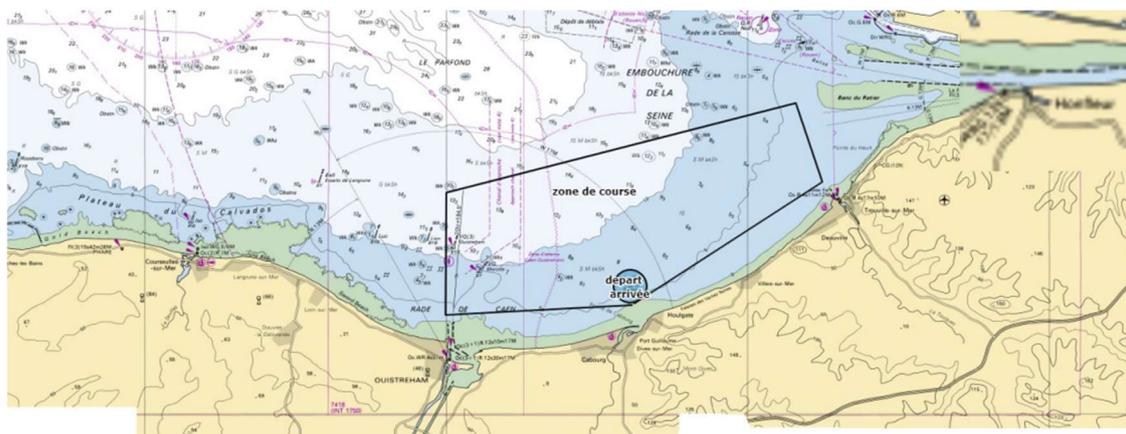
2. PROGRAMME

La régates se déroulera selon le programme suivant :

Ouverture des portes	7h15
Départ Bateau Comité (PM -2h15)	7h45
Briefing en mer (PM -1h15)	8h45
1 ^{er} signal d'avertissement (PM -1h) aux environs de la DI	9h00
Pleine Mer	9h57 – Coef 52
Fermeture de ligne au plus tard (PM +1h)	11h00
Fermeture des portes	12h55
Proclamation des résultats et pot	18h00

3. ZONE DE COURSE

3.1 La zone de course sera située au large du port de Dives-Cabourg-Houlgate, entre la balise de Merville à l'Est de Ouistreham et la balise Trouville SW





SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

fondée en 1922

3.2 Coordonnées des bouées

DI	49°19.214' N	00°05.825' W
Merville	49°20.500' N	00°14.700' W
Trouville SW	49°22.55' N	00°02.819' E

4. PARCOURS

- 4.1 La ligne de départ et d'arrivée sera située aux environs de la DI
- 4.2 Le parcours sera de type construit. Adapté aux gréements anciens du CAPAC, il consistera à faire un maximum d'allers-retours vent de travers entre la marque de départ et une bouée mouillée
- 4.3 Le parcours sera décrit dans les instructions de courses (IC) et sera indiqué lors du briefing en mer

5. CLASSEMENT

- 5.1 Le classement prendra en compte le nombre de tours effectué et les temps par tour réalisés. Le barème temps sur temps sera appliqué selon les instructions FFV Osiris Habitables, sans application du CVL
- 5.2 La remise des prix aura lieu le jour-même à 17h30 au club-house de la SRD

6. RÈGLES

- 6.1 La régata sera régie par :
 - Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024
 - La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
 - Les règles Osiris Habitables
 - Les règles de classe des séries admises
 - Les instructions de course (IC) disponibles sur le site de la SRD
- 6.2 Les concurrents participeront à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relèvera de leur seule responsabilité. Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la course

7. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 7.1 Hors gréements anciens du CAPAC, la régata sera ouverte à tous les bateaux francisés d'un rating Osiris Habitables net de 10 au minimum et disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière à moins de 6 milles d'un abri
- 7.2 Tous les bateaux devront être équipés d'une VHF et d'un moteur



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

fondée en 1922

- 7.3 Chaque bateau participant devra détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 500 000€ par incident, ou son équivalent
- 7.4 L'équipage devra être composé de 2 personnes au minimum
Les skippers devront être en possession de leur licence FFV Compétition ou d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical avec la mention « pratique de la voile y compris en compétition »
Les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale
Le port du gilet de sauvetage pourra être rendu obligatoire, sur décision du Comité de Course
- 7.5 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site de la Société des Régates de la Dives www.srd-yachtclub.fr (« Les Activités » puis « Le Programme 2023 »)
- 7.6 Les frais d'inscription par bateau non-membre de la SRD sont de 10€
Ils seront payables lors de l'inscription :
- De préférence en ligne en suivant le lien figurant sur le formulaire d'inscription
- A défaut par virement sur le compte :
IBAN : FR76 1010 7007 3400 2230 2256 302538 / BIC : BREDFRPPXXX

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le Comité d'Organisation :

La Société des Régates de la Dives
Port Guillaume de Dives – Cabourg – Houlgate
Quai Bernard Magne
14160 Dives-sur-mer

06 85 31 39 91 / 06 32 11 34 53

contact@srd-yachtclub.com
www.srd-yachtclub.fr